

Saint-Etienne, le 23 mars 2015

L'inspecteur d'académie-directeur
académique des services
de l'éducation nationale de la Loire

à

mesdames et messieurs les chefs
d'établissement publics et privés

mesdames et messieurs les directrices et
directeurs d'école publiques et privées

mesdames et messieurs les inspectrices
et inspecteurs de l'éducation nationale

mesdames et messieurs les directrices et
directeurs de centres d'information et
d'orientation

mesdames et messieurs les conseillers
techniques sociaux et de santé

Division de l'élève

Objet : scolarisation des élèves intellectuellement précoces

Affaire suivie par

Cécile JUANICO

Téléphone

04 77 81 41 42

Télécopie

04 77 81 41 05

Courriel

Ce.ia42-divel-sco@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot

42023 Saint-Etienne

CEDEX

En référence :

Circulaire n° 2007-158 du 17-10-2007

Circulaire n° 2009-168 du 12-11-2009

Les expressions «enfants intellectuellement précoces» (E.I.P.) ou « à haut potentiel intellectuel» (H.P.I.) désignent des enfants et des adolescents qui manifestent la capacité de réaliser dans un certain nombre d'activités, des performances que ne parviennent pas à accomplir la plupart des enfants de leur âge.

Un grand nombre de ces élèves poursuivent une scolarité sans aucune difficulté et se réalisent pleinement dans la voie qu'ils choisissent.

D'autres, en revanche, manifestent des difficultés dans leurs apprentissages ou dans leur comportement et il nous faut, dans les réponses apportées, prendre en compte des besoins particuliers.

L'Ecole doit répondre aux besoins particuliers des élèves intellectuellement précoces et à l'attente de leurs familles.

Les élèves identifiés comme intellectuellement précoces éprouvent parfois des difficultés d'adaptation et de socialisation. Il est donc nécessaire de repérer ces précocités le plus tôt possible, de dialoguer avec les familles, d'adapter les rythmes d'apprentissage selon les élèves, de proposer un projet prenant en compte le parcours personnel de l'élève, d'intégrer les élèves dans des classes hétérogènes, de former et sensibiliser les enseignants à ces situations particulières.



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire

Division de l'élève

Affaire suivie par
Cécile JUANICO

Téléphone
04 77 81 41 42

Télécopie
04 77 81 41 05

Courriel
Ce.ia42-divel-sco@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

La démarche à mettre en œuvre se décline autour de trois points :

Prendre en considération la parole et l'attente des parents, reconnaître l'élève intellectuellement précoce

À ce titre j'attire votre attention sur la nécessité d'acter un compte rendu des entretiens et un outil de suivi des échanges.

Recueillir tous les éléments nécessaires à l'élaboration de réponses appropriées à chaque situation

Une grille d'observation et d'analyse (cf document annexe : outil d'aide à l'observation) permettant d'identifier et d'objectiver l'ensemble des données est mise à disposition des chefs d'établissement, des directeurs d'école et des enseignants. Celle-ci permettra de recueillir des éléments et d'analyser chaque situation en fonction d'indicateurs partagés. L'outil joint constitue une aide à l'observation pour aider à qualifier l'activité de l'élève en classe.

Aménager la scolarité

Les équipes pédagogiques proposent des aménagements scolaires spécifiques en concertation avec les chefs d'établissement, les IEN et les membres du pôle de ressources de circonscription, les conseillères pédagogiques ASH, et les formateurs associés. Ces aménagements prendront en compte l'ensemble des besoins identifiés, nécessitant une formalisation pour une compréhension et appropriation par tous les acteurs. Des dispositifs et des outils sont mis à disposition pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque élève : PPRE, décrochage par domaine disciplinaire, saut de classe envisageable mais non systématique, [ressources sur le site EDUSCOL](#) ...

Dans l'hypothèse d'un aménagement de la scolarité avec saut de classe, vous solliciterez alors l'avis de l'IEN de la circonscription ou de l'Inspectrice d'Académie Directrice académique adjointe.

Un parcours personnalisé sera ainsi formalisé s'appuyant sur les aménagements pédagogiques retenus dans le cadre d'un dialogue avec les personnes référentes. Ce parcours doit s'inscrire dans une démarche d'équipe qui implique fortement l'élève et dans une logique de progrès visant sa réussite scolaire et son bien-être.

Formation d'Initiative Locale - Conseils pédagogiques et accompagnement des équipes et des enseignants

Les Formations d'initiative locale constituent une réponse aux demandes exprimées par les établissements scolaires pour penser les dispositifs d'accompagnement des élèves et des familles. Leur organisation et leur contenu sont déclinés en fonction des contextes et des besoins spécifiques ciblés en amont et clairement définis avec les formateurs associés. L'objectif est d'initier, d'étayer la réflexion autour de cette problématique et de mutualiser les pratiques afin d'accompagner toutes les situations identifiées et de développer les compétences des équipes d'enseignants.

Des conseils pédagogiques et un accompagnement des équipes et des enseignants permettront de trouver des réponses appropriées à l'accueil de ces élèves à besoins éducatifs particuliers. Dans cet objectif, les personnes référentes pourront être sollicitées autant que de besoin aussi bien dans le premier que dans le second degré.



Personnes référentes

Dans la perspective de vous accompagner dans vos démarches, vous prendrez l'attache des personnes ressources de l'académie et du département.

Monsieur **Philippe Sauret**, IA-IPR EVS référent académique nommé par Madame la Rectrice de l'Académie de Lyon. Il est personne ressource pour les parents et la communauté éducative.

Monsieur **Laurent Godel**, IEN Roanne Ouest, référent EIP pour le **département de La Loire**

Téléphone : 04 77 78 33 80 - Adresse électronique : ce.0420946a@ac-lyon.fr

Madame **Sandrine Blanchon** Conseillère pédagogique ASH 42

Madame **Nathalie Thollot** Conseillère pédagogique Andrézieux Sud

Madame **Sciaux** Médecin conseiller technique

Division de l'élève

Affaire suivie par

Cécile JUANICO

Téléphone

04 77 81 41 42

Télécopie

04 77 81 41 05

Courriel

Ce.ia42-divel-sco@ac-lyon.fr

Ressources en lien :

Eduscol : Document ressource "[Scolariser les élèves intellectuellement précoces](#)" septembre 2013:

[Ressources EIP](#) sur le site Académique de Lyon

Annexe

Outil d'aide à l'observation

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

Jean-Pierre BATAILLER